

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Castonguay

<https://www.cadre21.org/membres/8b7bd5fd131536a0417f555f>

Date d'obtention : 2022-11-04 18:24:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Quand l'intervenant est au courant d'une situation de sextage dans l'école, il enclenche le protocole sexto avec la trousse.

1. Il parle avec la personne qui a fait le signalement (victime ou témoin) pour avoir de l'information tout en rassurant cette personne. Il pose des questions sans jugement en suivant la grille d'évaluation. L'intervenant ne regarde pas les photos, il pose uniquement les questions de la grille pour savoir de quelle nature sont les photos pour déterminer s'il s'agit de pornographie juvénile.
2. Il fait la même chose avec les autres personnes impliquées (victimes ou témoins) et remplit la grille d'évaluation individuellement avec tous les jeunes impliqués pour vérifier les informations. Il leur demande de ne pas ébruiter la situation.
3. Avec les informations recueillies, si l'acte semble être de nature malveillante ou criminelle, on doit contacter le service de police et ne pas faire passer de grille d'évaluation à l'instigateur. Le service de police va poursuivre l'intervention. S'il y a un risque de propagation, l'intervenant rencontre le jeune, lui explique la situation et lui confisque son téléphone pour le remettre au service de police. Ils s'occuperont de lui remettre son téléphone en temps et lieu. De plus, il faudra déterminer avec eux comment et quand informer les parents et les autres personnes impliquées.
4. Si l'acte semble être un acte impulsif et non criminel, il rencontre le jeune instigateur pour obtenir sa version des faits sans nommer qui a fait le signalement pour protéger les autres jeunes. Les informations fournies par le jeune permettront de comprendre ses intentions derrière son geste. Si le jeune ne collabore pas, l'intervenant contacte le service de police et ils prendront la situation en charge. Si le jeune collabore, l'intervenant agit en fonction des règles de l'établissement et des dispositions du Code criminel. Les appareils contenant de la pornographie juvénile devront être confisqués dans le sac scellé pour éviter/stopper la propagation. Le service de police devra ensuite être contacté pour faire suite à la situation. (Remise appareil et rencontre de sensibilisation)
5. Communiquer avec les parents de la victime, de l'instigateur et des autres personnes impliquées pour leur expliquer la situation, ainsi que les démarches qui suivront.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens du cas 1 : Même si l'acte de l'envoi d'une photo est consentant, c'est illégal et si cela vient à l'oreille des intervenants, ils se doivent d'intervenir selon le protocole même s'il n'y a pas eu de propagation. De plus, si un jeune décide qu'il ne collabore pas, l'intervenant devra contacter le service de police pour qu'il s'occupe de la situation.

Ce que je retiens du cas 2 : Dans la situation, il n'est pas cas de pornographie juvénile puisque c'est une photo en maillot de bain. Dans ce cas, le protocole sexto s'arrête quand les informations ont été confirmées. C'est plutôt avec les politiques de l'établissement que la situation serait gérée pour éviter la propagation de la photo et pour protéger l'intégrité de la jeune. Donc, l'intervention de la police n'est pas nécessaire. De plus, je retiens qu'en aucun cas l'intervenant ne doit voir les photos des jeunes. Il remplit uniquement la grille d'évaluation pour savoir ce qui se trouve sur les photos. Aussi, quand c'est un adulte inconnu qui est impliqué avec un jeune de l'école, c'est le service de police qui gère la situation qui sort des limites de l'école. Puis, le service de police ne peut nous demander de prendre en charge une partie de la situation après leur avoir transmis un cas, puisque nous ne sommes pas mandataire du service de police.

Ce que je retiens du cas 3 : Si un parent nous parle d'une situation avec son jeune et que nous n'avons aucune preuve qui prouverait des répercussions pour lui ou au sein de l'école, il faut le référer au service de police. De plus, si l'on soupçonne qu'un acte est malveillant ou criminel, il faut immédiatement contacter le service de police et ne pas faire passer la grille d'évaluation à l'instigateur. Nous devons toutefois lui expliquer la situation pour confisquer son téléphone pour stopper la situation. Puis, si une personne extérieure demande des informations sur la situation, il est important de ne pas en donner et de ne pas répondre aux questions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est l'étape où l'on doit évaluer la situation en posant des questions pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. C'est une étape cruciale où l'on doit faire attention pour être le plus réconfortant et sans jugement possible pour que la personne se confie à nous et nous révèle des détails qui peuvent être intimes pour elle. Donc, il est vraiment important d'être le plus ouvert possible si l'on veut que nos informations soient véridiques. Si la personne ne se sent pas en confiance, les informations qu'elle nous donne pourraient être fausses ou erronées et cela aurait un impact sur le reste de l'intervention. Cela pourrait également allonger le temps de réaction pour stopper la propagation des images et donc empirer la situation.